



## Procès-verbal

### Bureau Directeur téléphonique du 03 juillet 2010

Présents : BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia,  
Assiste : JACQUET Michel  
Excusés : BECCIA Evelyne, MANOUVRIER Alexis, VILLEPREUX Brigitte, SCARSI Claude

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE.

La séance est ouverte à 12h30 depuis le siège de la FFHB.

Le Bureau Directeur adopte le PV de sa réunion du 15 juin 2012.

Suite à la réunion de la Commission nationale des Statuts et de la Réglementation et aux avis formulés par celle-ci, le Bureau Directeur est amené à se prononcer sur les conventions entre clubs pour la saison 2012-2013, en complément des décisions déjà prises lors de sa réunion du 15 juin 2012.

Sur proposition de la Commission et en application des dispositions de l'article 25.3.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise le renouvellement des conventions suivantes, pour la saison 2012/13 :

- 1) ASL Robertsau Handball et HBC Schiltigheim, pour évoluer en Nationale 1 masculine et Nationale 3 masculine ;
- 2) Entente Troyes Aube Champagne et ASPTT Troyes, pour évoluer en Nationale 3 masculine.

Sur proposition de la Commission et en application des dispositions de l'article 25.3.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la création de la convention suivante, pour la saison 2012/13 :

- 1) Jeanne d'Arc Maîche Handball et Club Athlétique de Morteau Handball, pour évoluer en Nationale 3 féminine ;
- 2) Handball Blenod et Pont à Mousson / ESS Dieulouard Handball, pour évoluer en division Nationale 2 masculine.

Sur proposition de la Commission et en application des dispositions de l'article 26.2 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la création des conventions entre clubs suivantes concernant des équipes appelées à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans), pour la saison 2012/13 :

- 1) La Laita Handball Guidel / Hennebont Lochrist Handball / Lanester Handball et Amicale Laïque de Queven, pour les moins de 18 ans masculins (Ligue de Bretagne) ;
- 2) ASPTT Strasbourg et AS Hoenheil Sports pour les moins de 18 ans féminines (Ligue d'Alsace) ;
- 3) Beaune Handball / HBC Meursault / AO Arnay le Duc et CS Pernand Vergelesses Sports, pour les moins de 18 ans féminines (Ligue de Bourgogne) ;
- 4) Villemomble Handball / HBC Gagny, pour les moins de 18 ans masculins (Ligue Ile de France Est) ;
- 5) Handball Saint Etienne Andrezieux / Roche Saint Genest Handball, pour les moins de 18 ans féminines (Ligue du Lyonnais) ;
- 6) CO Saint Fons / Vénissieux Handball, pour les moins de 18 ans féminines (Ligue du Lyonnais) ;
- 7) HBC Gagny / Villemomble Handball / Montfermeil Handball, pour les moins de 18 ans féminines (Ligue Ile de France Est).

L'assemblée générale de ProD2 s'est tenue le 8 juin dernier. A cette occasion, ont été adoptées certaines modifications du règlement particulier de ProD2 pour la saison 2012/2013. En application de l'article 1.5 des règlements généraux fédéraux, le Bureau directeur valide le nouveau règlement applicable en 2012/13.

La FFHB a reçu les candidatures des Ligues Dauphiné-Savoie et Normandie pour l'organisation de la rencontre masculine France / Lituanie du 31 octobre ou 1<sup>er</sup> novembre 2012. Le Bureau Directeur décide à l'unanimité d'attribuer l'organisation de cette rencontre à la Ligue de Normandie, sous réserve de vérifications techniques (notamment nouvelle salle KINDARENA de Rouen).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h.



Joël DELPLANQUE  
Président



Alain JOURDAN  
Secrétaire général